



## Primes RENOLUTION

### ATTESTATION DE L'ENTREPRENEUR - VOLET TECHNIQUE RESEAU DE CHALEUR (J10)

Version du 22/01/2024

Il y a deux types d'Attestations d'entrepreneur : un volet «Informations générales» et ce «Volet technique». Si vous demandez plusieurs primes en même temps, il faut remplir la partie «Informations générales» une seule fois par entrepreneur. Le «Volet technique» est à remplir pour chaque prime demandée. Veuillez joindre toutes ces attestations lors de votre demande de Primes RENOLUTION.

## 1. Renseignements concernant les travaux éligibles

Complétez les montants (HTVA) correspondant aux travaux éligibles tels que compris sur la ou les factures.

- la fourniture, la main-d'œuvre, le placement et le raccordement de chaque sous-station au réseau de chaleur \_\_\_\_\_ , \_\_\_ €
- la fourniture, la main d'œuvre et le placement ou l'adaptation des tuyauteries et robinetteries entre la sous-station et les émetteurs \_\_\_\_\_ , \_\_\_ €

## 2. Renseignements techniques

Adresse de la centrale de production :

.....  
.....

Source énergétique de la centrale de production :

.....

Nom du gestion du réseau de chaleur :

.....

### 3. Déclaration de l'entrepreneur·e

Déclare sur l'honneur que les tuyaux de distribution de la chaleur du système ainsi que les vannes, pompes, coudes et tous les accessoires sont calorifugés conformément aux spécifications de la réglementation PEB.

### 4. Signature de l'entrepreneur·e

Fait le \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_\_

À

Signature et cachet